

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dzaoudzi, mercredi 10 janvier 2024

### Amélioration de la situation en eau : Évolution des tours d'eau

L'amélioration météorologique et la préservation, la vigilance quant à la ressource ont permis de stabiliser les ressources en eau du département qui avaient atteint un niveau critique.

Compte-tenu de cette amélioration, le comité de suivi de la ressource en eau (LEMA, SMAE, Météo France, DEALM, ARS, Préfecture) a décidé d'alléger les tours d'eau dès lundi prochain.

Par conséquent, à compter du lundi 15 janvier 2024, la période de distribution d'eau est étendue : l'eau sera désormais distribuée au robinet un jour sur deux, dans l'ensemble du département. L'ouverture s'effectuera entre 16H et 18H et la fermeture interviendra le lendemain entre 14H et 16H, par secteurs définis dans le planning de la SMAE.

Il est essentiel que chacun poursuive ses efforts et veille à ses consommations en respectant les restrictions malgré l'élargissement de la période de distribution d'eau.

Le surstockage de l'eau durant les périodes d'ouverture doit être évité. L'eau conservée au-delà de 48 h peut être de nouveau bouillie durant 5 minutes pour prolonger sa potabilité. A défaut, elle peut être utilisée pour faire la vaisselle, se laver ou encore faire fonctionner les chasses d'eau.

Le Préfet et l'ensemble du Comité de suivi de la ressource en eau appellent à la poursuite des efforts collectifs afin de maintenir ce gain et d'éviter une remise en place à nouveau de tours d'eau plus restrictifs.

L'eau doit être préservée car chaque goutte, lors de chaque geste du quotidien, compte.

**Contact presse :**

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle  
Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08 / Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)  
Facebook : @Prefet976 / Twitter : @Prefet976

## Tour d'eau 1 jour / 2 Projet de sectorisation

### SECTEUR

01

#### VILLAGES

- Acoua Centre
- Bambo-Est
- Bambo-Ouest
- Bandraboua Nord
- Barakani
- Bouyouni
- Coconi
- Combani Sud
- Convalescence – 100 villas, Vetivers
- Dembeni
- Doujani
- Dzaoudzi – Blvd. des Crabes
- Dzoumogné
- Hagnoundrou
- Hapandzo
- Iloni
- Kani-Kéli
- Labattoir – La Vigie
- Mamoudzou Centre
- Mangajou
- Mgnambani
- Mliha
- Moinatrindri Haut
- Mramadoudou
- Mroalé
- Mronabéja
- Mtsahara
- Mtsamoudou
- Mtsangadoua
- Mtsangamouji
- Mtsapéré
- Nyambadao
- Ongoujou
- Pamandzi (sauf La Vigie)
- Passamainty Manguiers
- Passi-Kéli
- Poroani
- Sada
- Sohoa
- Trévani
- Tsimkoura
- Tsoundzou II
- Vahibé

### SECTEUR

02

#### VILLAGES

- Acoua Marvatou
- Bandraboua Sud
- Bandré
- Bouéni
- Cavani Mamoudzou
- Chembenyoumba
- Chiconi
- Chirongui
- Choungui
- Combani Nord
- Convalescence – Cavani
- Dapani
- Hajangoua
- Hamjago
- Handrema
- Les Hauts Vallons
- Ironi-Bé
- Kahani
- Kangani
- Kani-Bé
- Kawéni Village
- Kougou
- Kwalé
- Labattoir (sauf La Vigie)
- Longoni
- Majicavo-Lamir
- Malamani
- Mbouenatsa
- Mbouini
- Miréni
- Moinatrindri Bas
- Mtsamboro
- Mtsangamboua
- Musicale Plage
- Mzouazia
- Ouangani
- Pamandzi – La Vigie
- Passamainty Kavani-Bé et Ngambo Titi
- Tsararano
- Tsingoni
- Tsoundzou I

### SECTEUR

03

### NOCTURNE & DIMANCHE

#### VILLAGES

- Z.I. Kawéni